

## Débat national sur l'avenir de l'Ecole

### synthèse de la question 22 :

Question 22 : Comment former, recruter, évaluer les enseignants et mieux organiser leur carrière ?

Former

Formation initiale

Les jeunes collègues souhaitent être mieux formés au métier de professeur. La formation initiale est en trop grande partie axée sur les savoirs universitaires et pas assez sur la pédagogie et le métier d'enseignant. Il en résulte trop de frustration et d'abandons, après l'obtention du diplôme, notamment lors de l'année de titularisation. Il serait souhaitable d'introduire des modules obligatoires et plus conséquents d'appréhension du métier d'enseignant, à partir de la licence pour les personnes souhaitant embrasser ce métier. Découvrir la réalité du métier d'enseignant avant et pendant la préparation du concours permettrait de diminuer les abandons et les démotivations. Il est important de savoir ce qu'est pratiquement et concrètement le métier d'enseignant avant de passer le concours et de s'engager pour une quarantaine d'années. Ce serait aussi l'occasion d'inculquer une culture commune à tous les acteurs de l'Éducation Nationale et de donner des informations de base sur la vie et le fonctionnement d'un établissement scolaire.

Après le concours, nous proposons une première année de stage avec 6 h 00 d'observation, puis d'intervention dans le cours d'un professeur en exercice et le reste en formation. La moitié de l'année dans un établissement « calme » et le reste dans une zone « difficile ». Cette alternance permettrait de découvrir un large éventail de situations d'enseignement et d'être mieux armé pour affronter sa première nomination. Les formations devraient être plus pertinentes et plus individualisées et plus recentrées sur les réalités vécues par les stagiaires.

La 2ème année de stage, le stagiaire effectuerait 12 h 00 de cours et bénéficierait d'un suivi et de concertations hebdomadaires avec un ou plusieurs membres de l'équipe pédagogique disciplinaire de l'établissement.

La 3ème année, il aurait son emploi du temps complet.

Formation continue

Les formations IUFM doivent être plus pertinentes, plus concrètes et plus individualisées. Trop de formations ne correspondent pas aux attentes (énoncé trop vague, public trop hétérogène, ...) et entraîne une démotivation du stagiaire qui n'assiste pas aux autres journées et hésite à s'inscrire à d'autres formations. Cet état de fait a aussi un impact sur les formateurs puisque certains sont eux aussi démotivés et n'arrivent dans ces conditions pas à « faire passer le message ». Le formateur doit être convaincu de ce

qu'il fait et de ce qu'il dit. Les formations empiètent trop sur les heures de cours. Devant la difficulté de rattraper les heures (emplois du temps élèves et professeurs qui n'offrent que peu ou pas de créneaux libres), nombre de collègues renoncent à se rendre aux stages et parfois même à s'y inscrire. Facteur aggravant, les stages ont souvent lieu le même jour de la semaine. Sans pour autant les rendre obligatoire, la prise en compte des formations sur l'évolution des carrières récompenserait les professeurs qui font l'effort de suivre des formations et serait une motivation pour les autres. La prise en compte pourrait être financière (impact sur la notation et donc sur le changement d'échelon). Cela impliquerait une évaluation de l'appropriation et de la mise en œuvre du contenu de la formation. Il faudrait favoriser la remontée des besoins de formation du terrain plutôt que de proposer des formations en supposant que cela répondra à des besoins. Les formations à initiative locale sont un premier pas dans ce sens.

### Recruter

Les jeunes collègues souhaitent être mieux formés au métier de professeur. La formation initiale est en trop grande partie axée sur les savoirs universitaires et pas assez sur la pédagogie et le métier d'enseignant. Il en résulte trop de frustration et d'abandons, après l'obtention du diplôme, notamment lors de l'année de titularisation. Il serait souhaitable d'introduire des modules obligatoires et plus conséquents d'appréhension du métier d'enseignant, à partir de la licence pour les personnes souhaitant embrasser ce métier. Découvrir la réalité du métier d'enseignant avant et pendant la préparation du concours permettrait de diminuer les abandons et les démotivations. Il est important de savoir ce qu'est pratiquement et concrètement le métier d'enseignant avant de passer le concours et de s'engager pour une quarantaine d'années. Ce serait aussi l'occasion d'inculquer une culture commune à tous les acteurs de l'Éducation Nationale et de donner des informations de base sur la vie et le fonctionnement d'un établissement scolaire.

Après le concours, nous proposons une première année de stage avec 6 h 00 d'observation, puis d'intervention dans le cours d'un professeur en exercice et le reste en formation. La moitié de l'année dans un établissement « calme » et le reste dans une zone « difficile ». Cette alternance permettrait de découvrir un large éventail de situations d'enseignement et d'être mieux armé pour affronter sa première nomination. Les formations devraient être plus pertinentes et plus individualisées et plus recentrées sur les réalités vécues par les stagiaires.

La 2ème année de stage, le stagiaire effectuerait 12 h 00 de cours et bénéficierait d'un suivi et de concertations hebdomadaires avec un ou plusieurs membres de l'équipe pédagogique disciplinaire de l'établissement.

La 3ème année, il aurait son emploi du temps complet.

Les jeunes collègues sont souvent affectés dans des établissements difficiles. Comment changer cet état de fait sachant que les collègues plus confirmés ne trouvent pas motivation à y enseigner ? Comment rendre plus

attractifs ces affectations : motivation financière plus conséquente, impact sur la durée de travail, .... ? Favoriser l'affectation de collègues plus chevronnés dans ces établissements permettra aux jeunes collègues de débiter dans de meilleures conditions.

Il manque de TZR pour faire face aux besoins et leur possible suppression nous interpelle. Les TZR ont une formation pédagogique validée alors que les contractuels non. Il faut garder les TZR, qui assurent, dans des conditions parfois difficiles, des remplacements de moyenne et longue durée (à partir de 15 jours jusqu'à une année). Multiplier le recours aux contractuels semble dangereux, dans le sens où il n'y a pas eu validation de leur formation pédagogique et dans certains cas même parfois pas de formation pédagogique du tout.

Se pose le problème des remplacements de courte durée. Il arrive fréquemment que des collègues soient absents moins de 15 jours consécutifs et ne sont donc pas remplacés. Avec les difficultés croissantes du métier d'enseignant, ces absences de courte durée se renouvellent au cours de l'année. En fin d'année, le déficit d'heures d'enseignement s'avère conséquent pour certains élèves et se traduit au niveau de leurs résultats. Il faudrait trouver une solution pérenne aux remplacements de courte durée.

### Évaluer

Les grilles d'évaluation des enseignants sont trop rigides, tant au niveau de la notation pédagogique que de la notation administrative. Dans ces conditions, comment prendre en compte les investissements personnels ? Nombre d'enseignants assurent ou s'investissent dans des actions ou des fonctions corollaires (ne faisant donc pas partie de leur métier de base) sans que cela ne soit reconnu, tant financièrement qu'en terme d'évolution de carrière. Les critères de notation ne sont pas toujours fondés sur des critères objectifs et concrets. La remontée hiérarchique des informations permettant l'évaluation de l'enseignant est fortement subjective et aléatoire.

Quels critères faut-il prendre en compte pour évaluer les enseignants ? Les inspections sont trop artificielles et donnent une image tronquée et faussée du travail de l'enseignant. Les inspecteurs véhiculent encore trop une image d'évaluation de l'enseignant et pas assez d'accompagnement et d'aide aux enseignants. Les liens entre inspecteurs et professeurs sont trop épisodiques.

En fin de carrière, les possibilités de promotion sont trop restreintes, d'où un problème de motivation. Il faudrait favoriser et multiplier les possibilités d'intégrer d'autres fonctions, tant dans l'Éducation Nationale, que dans la fonction publique d'état ou la fonction publique territoriale.

Phrase de conclusion : La réalité quotidienne du métier de l'enseignant et les interactions avec l'environnement extérieur qu'il doit gérer doivent

être prises en compte dans la formation, le recrutement et l'évaluation.

### **synthèse de la question 3 :**

#### **Vers quel type d'égalité l'Ecole doit-elle tendre ?**

*Constats :*

- l'école s'est démocratisée : un nombre de plus en plus grand d'élèves font des études
- l'école ne garantit pas l'égalité des chances : les élites s'« autorenouvellent » de plus en plus  
les enfants de cadres réussissent mieux que les fils d'ouvriers
- les filles réussissent mieux à l'école, pourtant elles sont moins nombreuses dans les études les plus élevées

l'école n'assure plus l'égalité, elle est même accusée de creuser les inégalités !

quelle égalité veut-on pour l'école ?

quelles mesures l'école peut-elle mettre en place pour atteindre cette égalité ?

l'inégalité commence dès l'école primaire ...

elle se prolonge au collège ( exemple : Léo Lagrange, collège de recrutement moins favorisé réussit moins bien au BEPC )

le problème des filles est liée à un problème de société : un métier ne serait pour une femme qu'un « complément » de vie, pas une véritable perspective de carrière !

aux USA, certaines études montreraient que la mixité serait « nocive » pour les garçons comme pour les filles ... on en reviendrait à des collèges non-mixtes !

deux problèmes liés à l'égalité :

- l'école doit apporter l'égalité, quelque soit l'origine des enfants : les différents établissements doivent offrir les mêmes « services », les mêmes options, les mêmes ouvertures, ...
- les enseignants n'ont-ils pas tendance à noter et valoriser les enseignements les plus nobles, enseignements qui sont donnés par les milieux les plus cultivés ? les filières « professionnelles » sont dénigrées, alors qu'elles représentent une forme d'intelligence, certes différente ... la hiérarchisation des formations et des séries est évidente : le système lui-même génère les inégalités !  
il faudrait revaloriser l'enseignement professionnel et les séries les plus dénigrées ...

le problème est aussi un problème de motivation : les élèves n'ont plus l'envie de se donner du mal dans les séries réputées les plus difficiles ( série S par exemple ) . il faut aussi tendre vers plus d'efforts, plus d'ambitions, ...

comment les enseignants peuvent-ils motiver les élèves pour qu'ils aient plus d'ambition ? qu'ils rêvent d'une vie matériellement plus aisée que leurs parents ...

les enseignants ont certes plus de temps à la maison : ils sont donc plus proches du travail scolaire de leurs enfants, alors que d'autres catégories socio-professionnelles ont moins de temps à la maison.

Les mesures que l'on propose :

- pour les élèves les plus en difficulté : une aide aux devoirs ( remédiation ) par des aide-éducateurs ( pour les devoirs du soir ) surtout au niveau de l'école primaire
  - plus d'orthographe et de grammaire à l'école primaire, l'école primaire est peut être trop ludique
    - + dans les collèges et lycées, on retire des heures d'enseignement « général » pour faire les parcours diversifiés, les TPE, ...
- ⇒ l'école n'a pas pour objet d'être « ludique », mais d'être un centre d'apprentissage ! il faut apprendre l'enseignement « fondamental » : lire, écrire, compter.
- les programmes sont aussi peut-être trop chargés ( l'enseignement français cumule les connaissances, les méthodes, les nouvelles technologies sans en retirer ... )

il ne faut pas confondre égalité et équité ( prédestination « sociale » )

*quelques grandes questions :*

classe homogène ou hétérogène ?

faut-il donner plus aux élèves en difficulté ? ( système REP )

doit-on donner plus d'autonomie aux établissements ? programmes et méthodes générales ou différenciées ? décentralisation ou centralisation de l'école ? le recrutement des enseignants doit-il dépendre des établissements ?

la « sectorisation » est-elle un facteur d'égalité ? faut-il la supprimer ? faudrait-il laisser la liberté de choisir son établissement aux familles ? la sectorisation est-elle nécessaire pour plus d'égalité ?

l'avantage des classes homogènes : les moins forts sont mieux suivis, les plus forts ne s'ennuient pas

la sectorisation est en fait souvent détournée ... il y a des « trucs » pour placer son enfant dans tel ou tel établissement .

aujourd'hui, l'affectation en établissement se fait par un logiciel . Le problème est qu'il y a une baisse démographique, et que les meilleurs établissements prennent les meilleurs élèves . les établissements ont également une réputation, bonne ou mauvaise . la sectorisation est dans ce cas une bonne chose car cela répartit mieux les « bons élèves » .

les enseignants et les établissements scolaires sont souvent critiqués, mais ils méritent plus de reconnaissance de la part de notre société car le métier est souvent difficile .

la discrimination positive est nécessaire dans certains cas : il faut plus de moyens pour l'accueil :

- des élèves handicapés
- des élèves en difficulté : REP

il faut également plus d'heures de français par exemple pour les élèves étrangers ou ceux qui ont des problèmes avec la langue française ( milieux les plus défavorisés, éventuellement ruraux )

ainsi, il y aurait une égalité des chances pour tous les élèves

aux USA, il existe « l'affirmative action » : plus de moyens et de facilités pour les minorités ethniques ( noirs, hispaniques, ... )

en France, on a aussi la parité homme-femme : c'est de la discrimination positive !

y a-t-il moyen de concilier le système « méritocratique » et le système de la discrimination positive ? peut-on maintenir le système « méritocratique » à la fin des études tout en donnant plus à ceux qui ont moins en début de système scolaire ?

le problème de la diversification des filières :

dans les lycées professionnels, il y a peu de places ( BEP, CAP, bac pro ) faut-il faire plaisir aux familles en ouvrant plus de places dans les LEP ?... mais cela dépend des entreprises, qui n'en ont pas besoin . elles ont besoin de main d'œuvre « adaptables », pas forcément ayant eu une formation professionnelle précise . la culture générale est demandée de plus en plus par les entreprises .

## SYNTHESE

### **Comment permettre à chacun ou au plus grand nombre d'avoir accès à une véritable égalité des chances ?**

- recentrer sur les savoirs fondamentaux dès l'école primaire avec un niveau d'exigence minimum  
( maîtrise du langage, du calcul ...)
- aider davantage les élèves en difficulté par des moyens réels : une aide pédagogique personnalisée réalisée par des personnels compétents
- il faut maintenir la mixité sociale, sexuelle, culturelle ; il faut un système d'enseignement national avec une autonomie encadrée par des programmes et des diplômes nationaux, un financement égalitaire entre les régions . le recrutement des personnels doit rester national
- donner une égale dignité à toutes les voies d'enseignement ( professionnelle, technique et générale ) et à toutes les filières . Il faut offrir un maximum de choix ( filières, options,...) dans les établissements .

### **synthèse de la question 1 :**

***Quelles sont les valeurs de l'Ecole Républicaine et comment faire en sorte que la société les reconnaisse?***

#### **I. L'acte d'enseignement : les priorités :**

L'Ecole de la République doit reclarifier publiquement ses priorités en matière d'enseignement : elle a pour mission première, en instituant chez les élèves *sens de l'universel* et *esprit critique*, de les hausser au rang de personne et de citoyen. Instituer les valeurs de la "personne", c'est donner à l'élève la possibilité de comprendre le monde, de se comprendre, d'agir sur lui-même et sur le monde avec autrui, et donc d'être pleinement responsable de ses actes et de sa vie. Instituer les valeurs du citoyen, c'est éveiller l'élève aux questions qui engagent le destin de la nation et du monde, c'est lui donner le sens des problèmes communs (nationaux et internationaux), et c'est le rendre apte à jouer un rôle à ce niveau. Il n'y a pas lieu de choisir en la matière, entre les "élèves" et les "savoirs" pour déterminer qui est au "centre" dans la mission éducative : l'acte d'enseignement est indistinctement articulation d'un savoir universel et lieu d'émancipation de l'élève ; par la connaissance qui s'éveille en lui, l'élève trouve les vraies conditions de son émancipation et de sa promotion sociale.

1. Dans l'acte d'enseignement, le professeur doit pouvoir mettre en oeuvre toutes les méthodes qui lui semblent le mieux à même d'instituer la connaissance chez les élèves :

a. Ceux-ci n'étant pas de purs esprits, il convient de remettre en valeur le travail de *mémorisation active*, le "par coeur" qui, autre chose qu'une simple répétition machinale, permet à l'élève d'aller de l'avant avec plus de confiance. De manière générale, on reconnaît

que la discipline de l'esprit ne va pas sans une certaine discipline du corps.

b. Le *cours magistral* doit demeurer une voie possible, dans la mesure où le professeur s'assure régulièrement de l'existence d'un travail d'appropriation du savoir par chaque élève.

c. L'acte d'enseignement ne saurait sans préjudice pour l'élève sacrifier les *exigences fondamentales de l'orthographe et de la grammaire* dans la mesure où la structuration de la pensée se fonde sur la structuration du pouvoir d'expression (orale ou écrite).

d. L'acte d'enseignement suppose que la *connaissance*, sur laquelle il repose, est clairement distinguée de l'opinion, de l'information et de la qualification professionnelle :

- En tant qu'elle est ouverture à l'universel, la connaissance exige de l'élève qu'il prenne distance avec une compréhension particulière et subjective de lui-même et du monde; l'Ecole n'est en aucun cas un lieu où s'affrontent les opinions de chacun.

- En tant qu'elle est acte de compréhension, la connaissance ne découle pas purement et simplement d'une confrontation à l'information, c'est-à-dire à l'ensemble des données, des savoirs, des documents accessibles au CDI, sur Internet ou dans les médias ; l'Ecole ne saurait être à la remorque des valeurs de la "société de l'information"; elle n'est pas un lieu où, sans le moindre repère, les élèves peuvent être lâchés librement dans la masse des informations disponibles (on se pose, à ce sujet, la question de savoir si les TPE constituent le meilleur moyen de faire passer l'élève du niveau de l'information à celui de la connaissance).

- En tant qu'elle est un lieu d'éveil de l'humanité de chacun, la connaissance n'est pas réductible à un lieu de qualification professionnelles, à un lieu d'apprentissage de savoirs "directement utiles" : l'Ecole doit pouvoir déterminer souverainement, indépendamment des exigences de la société civile, ce qu'elle juge propre à l'éveil des qualités humaines des élèves; sur le fond, il ne saurait y avoir concurrence entre les impératifs de la connaissance et ceux de la qualification dans la mesure où l'on reconnaît qu'une qualification professionnelle s'acquiert d'autant mieux que l'élève possède une compréhension générale et approfondie du monde et de lui-même.

2. La formation des enseignants à l'acte d'enseignement dans les IUFM, qui nous semble, pour le moment, largement inadaptée, doit être subordonnée à la reconnaissance de cette mission fondamentale.

3. Pour que l'acte d'enseignement soit matériellement possible, il conviendrait que les moyens mis à disposition du corps enseignant fasse l'objet d'une réévaluation régulière : on attire l'attention sur la nécessité de donner aux CDI les moyens de réellement faire face aux sollicitations nouvelles auxquelles ils doivent répondre; on souligne l'urgence de la mise en place, dans les établissements, d'agents spécialisés dans la maintenance informatique.

## **II. L'Ecole dans sa mission éducative, dans sa fonction d'orientation et dans son rapport aux familles :**

1. La mission d'éducation des élèves revient prioritairement aux familles : si l'Ecole peut servir de relais dans cette mission, elle n'a pas vocation à suppléer totalement aux carences; si elle doit donc pouvoir jouer son rôle dans une saine collaboration avec les familles elle doit pouvoir, lorsqu'un problème se pose, rappeler aux familles leurs responsabilités en la matière et prendre les sanctions qu'elle juge nécessaires envers les élèves.

2. L'orientation des élèves selon les différentes voies ou sections que l'Ecole propose aux différents paliers doit pouvoir être décidée dans les conseils de classe de manière souveraine : une décision prise à ce niveau n'a pas simplement valeur de conseil, elle doit pouvoir faire autorité par delà toutes les possibilités d'appel de la part de l'élève ou des familles.

## **III. La laïcité :**

L'Ecole de la République doit adopter une position claire sur l'expression des signes d'appartenance religieuse ou politique (appartenances particulières) : la loi doit clairement interdire le port *visible* de tout signe d'appartenance à une religion, et cela d'autant plus que ces signes véhiculent des valeurs contradictoires avec celles de la république : égalité des hommes et des femmes, universalité des enseignement (sport, biologie, philosophie : théorie de l'évolution,...).

#### **IV. L'Ecole et la culture jeune :**

L'Ecole de la République n'a pas vocation à laisser s'exprimer, sans la moindre limite, tous les aspects de la culture jeune : tenue vestimentaire, piercing (on doit signaler, ici, le danger que le port du piercing pose parfois dans les cours d'EPS, dans la pratique de la natation, par exemple), musique,... Aucun règlement intérieur ne pouvant statuer et prévoir tous les cas possibles, il appartient à la communauté éducative (CPE, enseignants, administration,...) de se positionner souverainement face aux situations particulières (infiniment variées) auxquelles elle fait face. Le discernement, sur ce point, appartient non à l'élève (ou à sa famille) mais à ceux qui en ont la charge à l'intérieur de l'Ecole. En la matière, il pourrait être utile de faire appel au principe de subsidiarité : le pouvoir de décision doit pleinement appartenir, pour distinguer le tolérable de l'inacceptable dans la tenue des élèves, à ceux qui sont en charge des problèmes de discipline dans les établissements scolaires.

#### **V. Démocratisation, massification et mixité de l'Ecole :**

L'Ecole de la République doit rester ouverte à tous : la massification que cela entraîne ne doit pas entraîner une diminution du niveau; le développement de l'autonomie dans le travail des élèves doit rester adapté à leur niveau; il faut revaloriser la filière technique et professionnelle (et l'apprentissage) sans que l'acquisition de connaissances générales ne soit sacrifiée à la seule qualification professionnelle (voir point I). L'expérience de la mixité ne nous semble pas de nature à entraver l'acte d'enseignement et doit être poursuivie aux différents niveaux. La multiplication des établissements doit pouvoir permettre une certaine mixité sociale et cela que cela entraîne une mise en concurrence des établissements entre eux.

### **Les trois priorités :**

Par rapport à la question 1 :

"L'Ecole républicaine doit former des personnes et des citoyens dans le respect strict de la laïcité : elle doit pouvoir affirmer ses valeurs (connaissances universelles, sens critique) indépendamment de la société civile comme de la subjectivité des religions, des familles et des élèves".

Par rapport à la question 3 :

"C'est l'éveil du jugement et de la compréhension des élèves, appuyé sur la maîtrise des savoirs fondamentaux, qui permet d'établir de vraies conditions d'égalité".

Par rapport à la question 22 :

"la réalité du métier de l'enseignant doit être prise en compte dans la formation, le recrutement et l'évaluation"